



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

structures administratives

Question écrite n° 83168

Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge M. le Premier ministre sur l'activité en 2014 et le coût de fonctionnement pour l'État de la Commission consultative chargée d'émettre un avis sur les matériels susceptibles de porter atteinte à l'intimité de la vie privée et au secret des correspondances.

Texte de la réponse

Instituée par l'article R. 226-2 du code pénal, la commission consultative chargée d'émettre un avis sur les matériels susceptibles de porter atteinte à l'intimité de la vie privée et au secret des correspondances s'est réunie six fois en 2014, tout comme en 2013. Son coût de fonctionnement s'établit à 20 800 € en 2014, alors qu'il s'élevait en 2013 à 26 900 €.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83168

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2015](#), page 4796

Réponse publiée au JO le : [22 septembre 2015](#), page 7180